



Système de gestion des décisions  
des instances

## Recommandation

Numéro de dossier : 1140524001	
Unité administrative responsable	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet	Plan stratégique de développement durable
Objet	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir la consultation publique requise par la loi.

Il est recommandé :

1. d'adopter, en vertu du paragraphe 2 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
2. de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la loi.

-- Signé par Marc BLANCHET/MONTREAL le 2014-06-02 09:35:32, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Marc BLANCHET

-----  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe -  
Développement

Numéro de dossier : 1140524001